



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2015

La réunion s'est ouverte à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mme Julie BOUIN, Mr Jacques TIMMERMANS, Mr Patrice MELOT,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Convention de déneigement avec la CCPG

Monsieur le Maire expose au conseil que le nouvel aménagement du site de La Faucille le long de la RD1005, il est nécessaire de déneiger ce site et notamment les trottoirs nouvellement construits. Cet aménagement du site a été mis en œuvre et financé par la Communauté de communes et relève de la compétence. La Communauté de communes ne dispose pas de moyens techniques pour le déneigement de ce site.

En conséquence, la Commune de Mijoux assurera le déneigement du site pour le compte de la Communauté de communes selon les termes d'une convention qui prévoit un tarif horaire de 120 euros/heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la convention de déneigement pour le compte de la CCPG et autorise le Maire à la signer.

II. Tarif du déneigement de substitution

Certaines copropriétés n'ont pas assurée le déneigement de leur parking lors des derniers épisodes neigeux. En conséquence, la Commune a dû se substituer et effectuer les opérations de déneigement en lieu et place de ces copropriétés.

Le Conseil municipal fixe le tarif de l'heure de déneigement de substitution à 300 euros l'heure. Les factures seront adressées à chaque copropriété concernée.

III. Tarif d'une concession de parking public en cas de carence de parking dans les copropriétés

La conséquence de la carence des copropriétaires évoquée au point II est l'utilisation par les copropriétaires et/ou leurs locataires des parkings publics par défection des parkings privés qui leur sont attribués.

Le conseil municipal fixe le tarif de la concession de parking public à 3600 euros annuel la place. Pour ce qui concerne l'hiver en cours une note d'information sera adressé à chaque copropriété concernée pour l'informer du coût dont elle devrait s'acquitter si la situation devait se reproduire à compter du prochain hiver.

V. Questions et délibérations diverses

Mr Le Maire soumet au conseil la demande d'une société privée qui souhaite implanter une nouvelle antenne de radio télécommunication sur le site du Mont-Rond. La taille de l'ouvrage serait environ la même que l'antenne relai existante de TDF.

Le conseil se prononce contre le projet à l'unanimité.

La société de chasse de Mijoux en partenariat avec les services de l'ONF ont déposé un dossier pour effectuer divers travaux de réfection du chalet des Platières. Le conseil approuve le principe de l'étude du projet qui sera adressé aux services de la réserve naturelle pour avis.

Le conseil municipal vote une motion contre le projet « Base Elèves » de l'Education Nationale en soutien aux enseignants de l'école de Mijoux.

Il est 20 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.